

MATERNELLE PETITE SECTION (1^{ère} année cycle I).

Année 2018 / 2019

Chers Parents,

Nous sommes heureux d'accueillir votre enfant pour cette première année de maternelle. Pour faciliter la vie de tous, voici quelques points sur lesquels nous attirons votre attention.

- Pour éviter bien des pleurs, veillez à respecter les heures d'entrées et de sorties.
- Merci de prévenir l'école dès que votre enfant est absent pour en préciser le motif.
- Les cas de maladies contagieuses doivent être signalés. Il s'agit d'un motif d'exclusion scolaire et un certificat de non contagion pourra vous être demandé au retour de l'enfant.
- Les cas de RUBEOLE doivent être signalés IMMEDIATEMENT.
- Nous vous rappelons que les vaccinations sont obligatoires. Elles doivent être mises à jour ou faire l'objet d'un certificat médical de contre-indication.
- Les enfants peuvent apporter leurs doudous (dans un petit sac en tissu) et tétine à l'école (dans une petite boîte individuelle marquée au prénom de l'enfant) pour le temps de sieste, mais les petits jouets personnels (source de litiges et de danger) resteront à la maison.
- Les goûters ne sont plus distribués ni pris durant le temps scolaire. Cette décision est motivée par les recommandations des inspecteurs appuyées sur les rapports des médecins et l'AFSSA en vue de la bonne santé de vos enfants (l'accueil du matin et la garderie du soir ne font pas partie du temps scolaire).

Nous vous remercions de veiller à ce que votre enfant soit passé aux toilettes à 8h30 et à 13h20 avant d'arriver à l'école ou d'être déposé dans la cour.

Détails pratiques importants :

Chaque enfant a besoin de :

- 2 photos d'identité **récentes avec le nom de l'enfant au dos** dans une enveloppe. Elles devront être déposées à l'accueil ou envoyées à l'école **impérativement** avant le **20 août 2018**. Elles sont **indispensables** pour que votre enfant **trouve, dès le premier jour, son étiquette** et ses repères dans la classe.
- Une grande attache cousue au col des blousons pour le pendre facilement et portant le nom de l'enfant.
- Un tablier en coton (pas en plastique) avec le prénom de l'enfant bien lisible sur le devant. L'enfant portera son tablier en arrivant à l'école.
- Un petit sac à dos pratique (pour que l'enfant soit capable de l'ouvrir seul) avec le prénom **écrit en gros sur l'extérieur** pour transporter le cahier de liaison 17x22 fourni par l'école + éventuellement le goûter + le doudou.
- un change avec une culotte ou un slip, un pantalon ou caleçon, une paire de chaussettes, un tee-shirt et un sac plastique (pour vous rendre les affaires) à mettre dans un petit sac en tissu au nom de l'enfant. Il sera pendu au porte-manteau et servira en cas « d'oubli ». Vous devrez le renouveler en fonction des saisons.
- 4 paquets de lingettes pour bébé.

- Un verre en plastique **incassable** (type IKEA) qui restera en classe avec le prénom de l'enfant.
- 1 rouleau d'essuie-tout et 2 boîtes de mouchoirs en papier.
- Pour ceux qui font la sieste, un **petit drap housse extensible** (jersey & coton 60 x 120) et un **petit coussin plat** (max. 30 x 30) avec **dessus** le prénom de l'enfant **marqué en gros au feutre**.
- Une serviette en tissu avec élastique pour que l'enfant l'enfile tout seul s'il mange à la cantine. (N'oubliez pas de marquer le prénom).
- un grand sac cabas solide, marqué en gros dessus au prénom de l'enfant. (Pour vous rendre régulièrement les draps et cahiers).

TOUTES LES AFFAIRES DES ENFANTS DOIVENT ETRE MARQUEES de façon TRES LISIBLE surtout pour les affaires manipulées tous les jours (serviettes, draps, timbales, doudous, sacs...)

Les vêtements peuvent être facilement marqués au stylo-bille sur l'étiquette. Pensez à le faire systématiquement dès leur achat. La maîtresse se réserve la possibilité de les marquer elle-même en cas de besoin.

MERCI D'EVITER ABSOLUMENT : les salopettes, les ceintures, les bodys et les bretelles.

Bienvenue à vous et à votre enfant, et d'avance un grand merci

Sandrine PAILLET.

Rentrée 2018

Le lundi 3 septembre :

Rentrée d'une partie des élèves de PS : (Nom de famille commençant par la lettre A jusqu'à H inclus 10h15

Fin des cours 11h30 – Pas de classe l'après-midi

Le mardi 4 septembre :

Rentrée de l'autre partie des élèves de PS : (Nom de famille commençant par la lettre I jusqu'à Z inclus) 10h (ouverture portes) 10h15–Fin des cours 11h30 – Pas de classe l'après-midi.

Réunion maternelle : mardi 4 septembre de 16h45 à 18h30

✂-----



Dans le dossier d'inscription que vous avez déjà rendu, il était joint l'autorisation de prise de vue individuelle qui permet de faire photographier votre enfant en individuel par le photographe de l'école (fin novembre).

Indépendamment, afin que je puisse prendre des photos de vos enfants en classe ou lors des sorties et de vous les faire partager dans le cahier de vie, merci de remplir l'autorisation suivante :

Je soussigné(e), Monsieur, Madame, _____ responsable de l'élève
 _____ en classe de Petite Section pour l'année 2018/2019,

Autorise l'enseignante Mme PAILLET à prendre des photos de notre enfant pour faire partager des moments de classe et de sorties. (Pas de diffusion sur internet)

N'autorise pas l'enseignante Mme PAILLET à prendre des photos de notre enfant pour faire partager des moments de classe et de sorties.

Date & Signature après la mention « lu & approuvé » :